

Chasse aux lutins à centrôville

Règlements de participation aux tirages



Contexte

La Chasse aux lutins à centrôville est une initiative de la Ville de Sherbrooke en collaboration avec les commerces du centre-ville de Sherbrooke. Du 7 décembre 2024 au 7 janvier 2025, dans les vitrines du centre-ville et les espaces urbains, plus d'une trentaine de devinettes mettent en scène des lutins coquins.

Descriptif des prix

15 prix d'une valeur de 130 \$ en carte-cadeau chez les commerces participants à la Chasse aux lutins à centrôville. Liste des commerces participants :

Amandine
Animation Centre-Ville Sherbrooke
Boutique d'arts visuels
Le Support
Le Griffon
Candy King
Choupinette
Librairie Les Deux Sœurs
Mély-traiteur
Stickermania
Marché Rocher de l'Espérance

Nouveau Cycle

Au roi du Coq rôti

Dépanneur Seven

Mexi & Co

Comment participer?

Pour être admissibles à ces tirages, les participants et les participantes devront découvrir les lutins qui se cachent dans les lieux identifiés du centre-ville de Sherbrooke. Ils et elles doivent trouver les réponses aux énigmes en observant les saynètes. Une lettre de chaque réponse de chacune des énigmes formera à la fin des circuits une expression mystère. Lorsque les participants et les participantes auront trouvé le mot mystère final, ils et elles pourront déposer leur coupon de participation au Bureau d'information touristique de Sherbrooke situé au 785, rue King Ouest.

La Chasse aux lutins à centroville est aussi disponible sur une application en ligne (<https://www.chasseauxlutins.com>) selon le même principe : trouver les réponses aux énigmes en observant les détails dans les saynètes, inscrire en ligne la réponse à l'énigme et la bonne lettre de chaque réponse de chacune des énigmes s'inscrit automatiquement dans le mot mystère. Lorsque celui-ci est complet, les participants sont invités à enregistrer leurs réponses et leurs coordonnées afin de participer au concours.

La Chasse aux lutins à centroville est accessible en ligne au chasseauxlutins.com. Par ailleurs, il est possible de se procurer le carnet des lutins au Bureau d'information touristique en version papier.

La Chasse aux lutins à centroville se déroulera du 7 décembre 2024 au 7 janvier 2025. La date limite de participation est fixée au 8 janvier 2025 à 23 h 59.

Tirages

1. Les tirages au sort ainsi que la désignation des gagnants et gagnantes se feront le 15 janvier 2025 à 11 h, au Bureau d'information touristique de Sherbrooke (785, rue King Ouest), parmi les formulaires de participation complétés et toutes les participations.
2. Les personnes dont les noms ont été tirés recevront un appel téléphonique ou un courriel avant le 17 janvier 2025. Ensuite, les gagnants ou les gagnantes recevront par courriel les informations leur confirmant leurs prix. Ils pourront alors récupérer les prix selon les consignes mentionnées. Le nom des gagnants sera aussi annoncé sur la page Facebook Visitez Sherbrooke.
3. La date limite pour utiliser les prix est spécifiée sur chaque document, le cas échéant, après quoi il ne sera plus valide.

Règlements généraux

1. Tout formulaire de participation frauduleux sera automatiquement rejeté.

2. Les prix devront être acceptés tels que décernés : ils ne peuvent être substitués, échangés contre une somme d'argent ou transférés. Tous les frais ou dépenses autres que ceux spécifiquement stipulés ci-dessus, comme étant inclus dans le prix, seront à la charge des gagnants et des gagnantes.
3. Tous les frais excédant la valeur du prix, ainsi que les frais de transport seront de la responsabilité des gagnants et des gagnantes. Aucune extension ne sera accordée. Ceci s'applique pour tous les marchands.
4. Les personnes gagnantes autorisent les organisateurs de l'activité à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et/ou sa voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
5. Les tirages de prix de participation sont ouverts à toute personne âgée de 18 ans et plus, à l'exception du personnel et des représentants et représentantes de la Ville de Sherbrooke, de ses partenaires, de son personnel, agents, agentes et représentants, représentantes, de ses agences de publicité et de promotion et des fournisseurs de matériel et de service reliés à la promotion ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
6. La Ville de Sherbrooke ainsi que ses partenaires n'assument aucune responsabilité pour les formulaires déposés en retard, et ce, quelle que soit la raison.
7. Les gagnants et les gagnantes dégagent de toute responsabilité la Ville de Sherbrooke, son personnel, ses partenaires ainsi que leurs agents, agentes, en cas de blessure, d'accident, de perte ou tout autre problème relié de façon quelconque au prix.
8. Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités des présents règlements libère les organisateurs du tirage de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.
9. La Ville de Sherbrooke se réserve le droit exclusif et absolu de substituer un prix à un autre de valeur et de nature équivalente, en cas de non-disponibilité en raison de facteurs indépendants de sa volonté.
10. La Ville de Sherbrooke se réserve le droit d'éliminer, à son gré, tous les formulaires de participation dont la provenance est douteuse.
11. Les décisions des organisateurs et organisatrices sont sans appel.